

École Libanaise – Qatar

Politique d'intégrité académique

Introduction

Au cœur de notre mission se trouve un engagement ferme en faveur de l'excellence académique et de l'intégrité. Cette politique sert de cadre d'orientation et met l'accent sur les valeurs d'honnêteté, de confiance et de responsabilité. Elle décrit les attentes et les principes qui constituent le fondement de notre communauté universitaire. Alors que nous nous embarquons collectivement dans notre voyage d'apprentissage, ces principes garantiront une expérience éducative équitable, respectueuse et enrichissante pour tous.

Qu'est-ce que l'intégrité académique ?

L'intégrité académique fait référence au code éthique et aux principes moraux suivis par les individus dans un cadre éducatif, mettant l'accent sur l'honnêteté, la confiance, l'équité et la responsabilité dans toutes les activités académiques. Il s'agit de l'adhésion à un ensemble de valeurs qui promeuvent l'honnêteté et l'équité dans les activités intellectuelles, en reconnaissant et en respectant la propriété intellectuelle et les contributions d'autrui.

Créer une culture de l'intégrité académique

L'école s'efforce d'entretenir une culture de l'honnêteté académique. Pour ce faire, elle met l'accent sur l'importance du travail original, encourage la collaboration tout en reconnaissant les mérites d'autrui et offre aux étudiants un environnement sûr où ils peuvent signaler tout acte de malhonnêteté. Les enseignants et le personnel administratif de la LSQ sont encouragés à montrer l'exemple, ce qui permet également de promouvoir la valeur de l'intégrité académique auprès des élèves.

Rôles et responsabilités

Administration de l'école

- Mettre en œuvre et faire respecter la politique d'intégrité académique à tous les niveaux de l'école.
- Organiser des sessions de formation ou des ateliers afin d'informer la communauté scolaire sur la politique et ses implications.
- Contrôler la mise en œuvre de la politique d'intégrité académique par une communication permanente avec le personnel, un suivi constant des incidents enregistrés et une utilisation régulière des données relatives aux violations de l'intégrité.
- Réviser et mettre à jour régulièrement la politique d'intégrité académique afin d'en garantir l'efficacité.
- Garantir une procédure de résolution équitable et transparente des violations de l'intégrité académique.

Coordinateurs

- Travailler en collaboration avec l'équipe de direction pour s'assurer que la politique est appliquée de manière équitable et cohérente.
- Veiller à ce que les enseignants connaissent la politique et soient bien formés à sa mise en œuvre.
- Contrôler le processus de création et d'administration de l'évaluation tout en assurant le stockage sécurisé du matériel confidentiel lié à l'examen.
- Signaler aux directeurs de cycle tout cas de mauvaise conduite de la part d'un élève.
- Collaborer au processus d'enquête en cas de malversation.

Personnel enseignant et administratif

- Collaborer avec l'équipe de direction et les coordinateurs pour mettre en œuvre la politique d'intégrité académique.
- Sensibiliser les étudiants à toutes les exigences et aux conséquences prévues par la politique.
- Former les étudiants aux règles de l'intégrité académique et les inciter à être responsables de leurs actes.
- Concevoir un plan pour détecter tout cas de plagiat ou de collusion dans le travail des étudiants.
- Prévoir une charge de travail gérable pour les étudiants afin qu'ils puissent gérer leur temps efficacement.
- Donner un retour d'information ponctuel aux étudiants pour s'assurer de l'authenticité de leur travail.
- Veiller à ce que les travaux des étudiants soient remis, étiquetés et stockés conformément aux directives de l'école.
- Signaler aux directeurs de cycle tout cas de mauvaise conduite de la part d'un élève.
- Collaborer au processus d'enquête en cas de faute professionnelle, si nécessaire.

Documentalistes

- Faciliter l'accès aux ressources pédagogiques pour soutenir l'apprentissage et la recherche.
- Organiser des sessions de formation pour les étudiants afin d'illustrer les compétences de recherche telles que : la sélection des ressources appropriées, la paraphrase, la rédaction de citations et l'évitement du plagiat.
- Fournir un retour d'information sur les techniques de recherche utilisées par les étudiants dans leurs dissertations.
- Participer à la promotion, à la révision et à la mise à jour de la politique d'intégrité académique.

Parents

- Inculquer aux enfants un sens aigu de l'honnêteté et de l'intégrité, en soulignant l'importance d'un comportement éthique dans les études.
- Participer à des ateliers ou des séminaires scolaires sur l'intégrité académique afin de se tenir informé et de renforcer l'importance d'un comportement éthique dans l'éducation.
- Contacter l'équipe de direction de l'école pour signaler tout cas suspect de mauvaise conduite d'un élève ou de mauvaise administration potentielle.
- S'abstenir d'aider leurs enfants à faire leurs devoirs.

Élèves

- Fournir des informations véridiques dans toutes les activités académiques, en évitant toute forme de tromperie ou de tricherie.
- Se familiariser avec la politique d'intégrité de l'école et y adhérer, en comprenant les conséquences d'une mauvaise conduite.
- Contribuer à une culture de l'honnêteté en aidant ses camarades de classe à respecter les normes éthiques et en signalant tout comportement malhonnête.
- Reconnaître les mérites des autres en respectant leurs idées et leur travail, et en citant correctement les sources.
- Utiliser les technologies de l'information et les plateformes de médias sociaux de manière responsable.
- S'abstenir d'aider leurs camarades de classe à terminer leur travail évalué.
- Assumer la responsabilité des erreurs, les utiliser comme des opportunités de croissance et s'engager à faire mieux à l'avenir.

Qu'est-ce qu'une faute professionnelle ?

On entend par faute professionnelle toute forme de comportement malhonnête ou contraire à l'éthique qui enfreint les normes et principes établis en matière d'intégrité académique. Il s'agit notamment de :

- 1- **Plagiat** : le fait de présenter les idées, les mots ou le travail de quelqu'un d'autre comme étant les siens, sans attribution ou crédit approprié.
- 2- **Collusion/tricherie** : l'acte de collaboration secrète avec d'autres personnes pour communiquer des informations liées à l'évaluation avant ou pendant un examen. Cela inclut également l'utilisation de notes lorsque cela est interdit pendant les examens et/ou l'utilisation de tout équipement électronique non autorisé.
- 3- **Duplication de travail** : se réfère à la soumission non autorisée de devoirs, de projets ou d'évaluations identiques ou similaires par un individu, que ce soit dans la même matière ou dans plusieurs matières.
- 4- **Paraphrase (sans citation)** : lorsque l'élève reformule l'information mais ne cite pas la source de l'information utilisée.

- 5- **Fabrication d'informations/données** : c'est l'acte de créer des données ou des informations qui ne sont pas factuelles ou vraies.
- 6- **Utilisation inappropriée des outils d'intelligence artificielle (IA)** : l'utilisation non autorisée d'outils d'intelligence artificielle pour produire des brouillons complets, des productions finales ou des parties substantielles d'un travail présenté comme étant celui de l'élève ; pour générer des réponses à des évaluations sommatives sans autorisation explicite de l'enseignant et sans mention appropriée ; ou encore l'utilisation de l'IA lors de tests, de quiz, d'examens ou de toute situation d'évaluation contrôlée, sauf autorisation expresse. À titre de principe directeur, les contenus générés par l'IA ne doivent pas dépasser 20 % du travail remis et doivent être clairement mentionnés lorsque les consignes de l'évaluation l'exigent.

Suivi des sessions pour l'intégrité académique

La LSQ se concentre sur l'identification proactive des cas potentiels de plagiat, de chevauchement de contenu et de modèles de réponse inhabituels dans les travaux des étudiants.

Types de contrôle de session :

- 1- **Plagiat et vérification de similarité (Turnitin / Compilatio)** : L'établissement utilise les outils Turnitin / Compilatio afin d'analyser les travaux des élèves soumis par voie électronique et de détecter les contenus copiés ou insuffisamment référencés. Les pourcentages de similarité constituent des indicateurs diagnostiques et ne constituent pas, à eux seuls, une preuve de manquement à l'intégrité académique. Il appartient à l'enseignant de consulter et d'analyser l'intégralité du rapport afin d'en interpréter la nature, conformément aux indications ci-dessous:
 - 0–10 % (faible similarité) : généralement acceptable. Aucune action requise, sauf en cas de correspondances inhabituelles ou inappropriées.
 - 11–20 % (similarité modérée) : généralement acceptable mais nécessitant une vérification. Si les sources sont correctement citées, aucune action supplémentaire n'est requise.
 - 21–25 % (similarité élevée) : peut indiquer une dépendance excessive aux sources ou une paraphrase insuffisante. L'enseignant peut demander des révisions afin d'améliorer la reformulation et le référencement.
 - Au-delà de 25 % (forte similarité) : situation préoccupante. L'enseignant doit transmettre le cas au coordinateur ou au directeur de cycle pour examen et éventuelle enquête, conformément aux procédures de l'établissement.

- 2- **Contrôles d'assurance qualité** : Ces contrôles permettent d'identifier les problèmes potentiels d'auto-plagiat ou de duplication de contenu dans les travaux d'un étudiant soumis pour différentes matières ou évaluations. Ils permettent de s'assurer que les étudiants présentent un travail original et ne se contentent pas de réutiliser le contenu de travaux antérieurs.

3- Analyse des modèles de réponse dans les copies d'examen : L'analyse statistique peut aider à identifier une collusion potentielle ou des schémas de réponse inhabituels, tels que des tentatives coordonnées de choisir les mêmes réponses incorrectes ou des réponses statistiquement improbables au sein d'un groupe de test.

Processus de contrôle de l'intégrité académique

La LSQ suit ce processus lorsqu'elle enquête sur une allégation :

1. Signalement des allégations

Toute personne (étudiants, professeurs, personnel) peut signaler une faute académique présumée en utilisant les canaux de signalement désignés (courriel, rapport en personne).

2. Examen initial

L'équipe de direction de la LSQ est responsable de l'examen initial de toutes les allégations. Les membres de l'équipe recueillent les informations pertinentes sur l'inconduite présumée, notamment :

- la nature de l'infraction présumée
- les parties impliquées (élève, enseignant, témoins)
- Toute preuve disponible (devoirs, courriels, déclarations de témoins)

3. Évaluation des preuves

L'équipe de direction examinera méticuleusement les informations recueillies afin de déterminer si des preuves suffisantes justifient une enquête plus approfondie, en tenant compte de facteurs tels que la crédibilité de l'allégation. Cette évaluation approfondie garantit une compréhension globale de la situation.

4. Décisions relatives à l'affaire

Si l'équipe de direction estime que les preuves sont insuffisantes pour étayer l'allégation, l'affaire sera classée et la partie plaignante sera informée rapidement et de manière transparente de la décision. S'il existe des preuves suffisantes, l'affaire fera l'objet d'une enquête conformément aux lignes directrices en la matière, et l'auteur du signalement ainsi que l'élève ou les élèves concernés seront informés de cette décision, afin de garantir la transparence de la procédure.

5. Prochaines étapes

Les cas transmis à l'équipe de direction suivront les procédures d'enquête et de résolution établies. L'un des membres de l'équipe communiquera directement avec le(s) élève(s) concerné(s) et éventuellement avec d'autres parties concernées tout au long de l'enquête. La politique d'intégrité académique de l'école décrit les conséquences potentielles d'une faute académique confirmée. Ces conséquences sont appelées sanctions.

Sanctions

À la LSQ, tous les travaux des étudiants doivent être originaux. Tout acte de copie, de tricherie ou de plagiat n'est pas toléré. Les étudiants sont tenus de soumettre leurs travaux par l'intermédiaire de « Turnitin.com ».

En cas de violation de la politique d'intégrité académique, l'école prendra les mesures suivantes à l'égard des étudiants contrevenants :

Sanctions internes

- 1- Dès la première infraction, l'élève rencontrera le directeur de cycle et recevra un avertissement écrit. Les parents de l'élève seront informés.
- 2- Si l'élève commet une deuxième violation de l'intégrité académique, il recevra un deuxième avertissement écrit et l'administration organisera une réunion avec les parents, ce qui entraînera des conséquences graves conformément à la politique de comportement de l'école.
- 3- A la troisième violation, l'élève recevra un « zéro » pour le travail et sera suspendu.
- 4- Toute nouvelle violation de la politique d'intégrité entraînera une réunion du conseil, qui pourrait expulser l'élève de l'école.

Sanctions externes

Les sanctions externes sont des pénalités imposées par l'IB ou par l'établissement scolaire conformément au règlement de l'IB lorsqu'une faute académique présumée est découverte dans un travail qui contribue à l'obtention du diplôme final. Il s'agit notamment des évaluations internes, des dissertations, des présentations de la TdC et des examens finaux.

Traitement des écarts de conduite à différents stades :

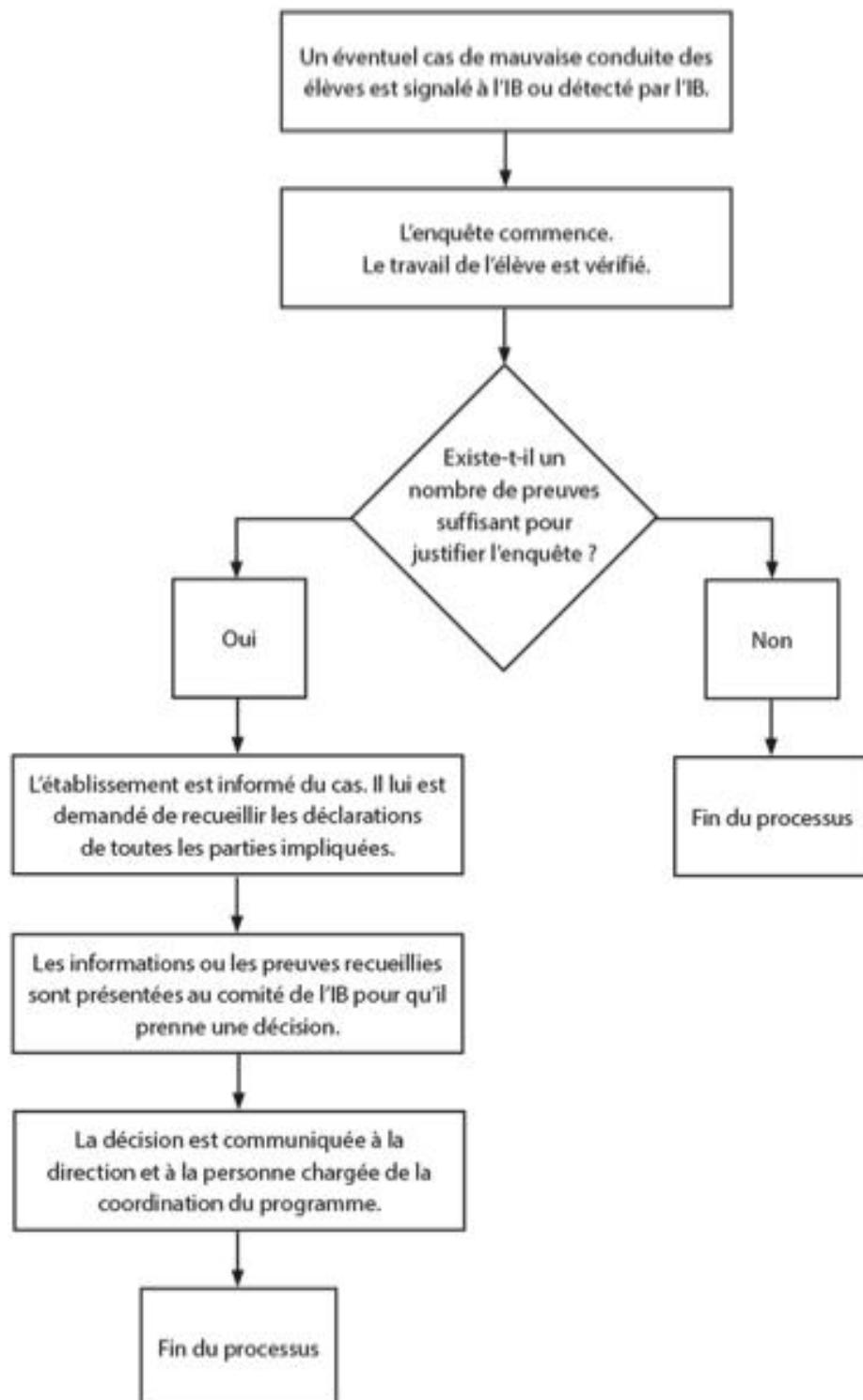
- Si une faute potentielle est détectée dans les premières versions des évaluations internes, des dissertations ou des mémoires, des sanctions internes seront mises en œuvre pour permettre une correction avant la soumission finale.
- Si les soupçons de malhonnêteté académique se manifestent plus tard dans le processus, par exemple après que le travail a été soumis à l'IB ou après les échéances internes pour les versions finales de l'évaluation interne, une enquête plus sérieuse s'ensuivra.

Conséquences potentielles de la part de l'IB

L'IB enquêtera sur les soupçons de malversation et pourra imposer des sanctions telles que la réduction de la note des devoirs ou l'annulation complète du travail, l'annulation de l'ensemble du Programme du diplôme de l'IB et l'interdiction de se présenter aux futurs examens de l'IB.

Voici des extraits de la politique de l'IB en matière d'intégrité académique :

Schéma du déroulement de l'enquête



Tableaux des sanctions

Travaux réalisés dans le cadre du cours et examens écrits et oraux

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
Plagiat <i>Copie du contenu de sources externes ou du travail de pairs</i>	Sans objet	Entre 40 et 50 mots consécutifs (reproduits verbatim, paraphrasés ou contenant des mots supplémentaires ou substitués) sans citation complète de la source au sein du texte	Plus de 51 mots consécutifs (reproduits verbatim, paraphrasés ou contenant des mots supplémentaires ou substitués) sans citation complète de la source au sein du texte (voir la note explicative 3)	Sans objet
Facilitation du plagiat <i>Élève facilitant le partage ou le copiage de leur travail ou du travail de tiers, pour leurs pairs et/ou des forums ou des services de vente de travaux scolaires</i>	L'élève a pris des mesures minimales qui étaient manifestement insuffisantes pour empêcher que son travail ne soit copié et l'a partagé sur un forum où il était susceptible d'être copié.	L'élève n'a pris aucune mesure pour empêcher que son travail ne soit copié et l'a partagé sur un forum où il était susceptible d'être copié.	L'élève a permis le copiage de son travail ou a essayé de le vendre ou de l'échanger sur un forum où il était susceptible d'être copié puis remis par d'autres élèves. Il convient de noter que le terme « vendre » n'implique pas nécessairement une récompense pécuniaire.	L'élève a activement tenté de vendre ou d'échanger le travail réalisé par des tiers pour qu'il soit remis par d'autres.
Collusion <i>Les élèves doivent remettre un travail personnel et unique pour les évaluations de l'IB, et ce, même</i>	Les travaux des élèves présentent une grande similitude.	Entre 40 et 50 mots consécutifs copiés (mots reproduits verbatim ou substitués) sans citation complète	Plus de 51 mots consécutifs copiés (mots reproduits verbatim ou substitués) sans citation complète de la source au sein	Sans objet

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
<i>lorsque le guide pédagogique les autorise à effectuer la collecte de données ou d'autres tâches en équipe. La collusion comprend les cas où les élèves ont utilisé un texte commun rédigé pour un groupe au lieu de rédiger leur propre rapport.</i>		de la source au sein du texte	du texte (voir la note explicative 3)	
Remise d'un travail commandé à un tiers, modifié par un tiers ou fourni par un tiers (voir la note explicative 4)	Sans objet	L'élève remet un travail qui a largement été modifié par un tiers pour contourner les règles relatives au soutien du personnel enseignant. <i>Une sanction s'appliquera à l'élève du même établissement ou d'un établissement différent qui aide à fournir ce service ou à effectuer le travail d'autrui.</i>	L'élève remet un travail qui a entièrement été produit ou modifié par un tiers. <i>Une sanction s'appliquera à l'élève du même établissement ou d'un établissement différent qui fournit ce service ou qui rend un travail accessible.</i>	Applicable à l'élève fournissant le service, qu'elle ou il se trouve dans la même école du monde de l'IB que l'élève en cause ou dans une autre
Inclusion d'un contenu hors de propos, injurieux ou obscène	Infraction mineure (voir la note explicative 5)	Infraction moyenne (voir la note explicative 6)	Infraction majeure (voir la note explicative 7)	Infraction majeure
Reproduction d'un travail	Sans objet	Présentation d'un même travail pour différentes composantes d'évaluation ou différentes matières	Présentation d'un même travail pour différentes composantes d'évaluation ou différentes matières	Sans objet

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
		<i>Réutilisation partielle du contenu : les sanctions s'appliqueront aux deux matières concernées.</i>	<i>Réutilisation totale du contenu : les sanctions s'appliqueront aux deux matières concernées.</i>	
Falsification de données	La section portant sur la méthode présente de manière inexacte ou exagérée la rigueur avec laquelle les données ont été rassemblées.	Les données sont sélectionnées ou écartées pour améliorer les conclusions du travail, ce qui crée un ensemble de données délibérément faussées.	Les données sont fabriquées ou les données rassemblées par d'autres personnes sont présentées comme celles recueillies par l'élève.	Sans objet

Conduite lors d'un examen

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
Possession de matériel non autorisé dans la salle d'examen (voir la note explicative 8)	Matériel en la possession de l'élève, mais remis ou retiré au cours des dix premières minutes de l'examen	Matériel en la possession de l'élève, mais absence de preuve d'une utilisation pendant l'examen	Matériel en la possession de l'élève et preuves d'une utilisation pendant l'examen	Sans objet

Mauvaise conduite ou comportement perturbateur pendant un examen (voir la note explicative 9)	Sans objet	Non-respect des instructions données par le surveillant ou la surveillante pour une composante	Non-respect répété des instructions données par le surveillant ou la surveillante pendant un examen ou non-respect de ces instructions	Sans objet
--	------------	--	--	------------

	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
			<p>pendant deux examens ou plus</p> <p><i>Les sanctions peuvent s'appliquer à plusieurs matières si les incidents se produisent lors d'épreuves d'examen passées dans des matières différentes.</i></p>	
Échange, transmission, obtention ou réception d'informations orales ou écrites entre élèves pendant un examen (acte avéré ou tentative)	Sans objet	Sans objet	<p>L'élève tente, en y parvenant ou non, de communiquer ses réponses et/ou le contenu de l'examen à d'autres.</p> <p><i>Les sanctions s'appliqueront aux élèves ayant pris part à l'incident.</i></p>	Applicable à l'élève dans la même école du monde de l'IB que les élèves qui ont reçu l'aide ou dans une autre
Matériel sécurisé sorti de la salle d'examen (par exemple, épreuves d'examen, questionnaires d'examen ou livrets de réponses)	Sans objet	L'élève tente de sortir du matériel sécurisé, mais sa tentative est repérée par les personnes chargées de la surveillance avant de quitter la salle d'examen.	L'élève réussit à sortir du matériel sécurisé de la salle d'examen.	Sans objet

Usurpation de l'identité d'un ou d'une élève de l'IB (personne usurpant l'identité et personne autorisant l'usurpation)	Sans objet	Sans objet	Applicable aux deux élèves : l'élève qui autorise l'usurpation et l'élève qui procède à l'usurpation	Applicable à l'élève procédant à l'usurpation <i>Si la personne procédant à l'usurpation n'est pas un ou une élève de l'IB, l'organisation s'efforcera de trouver son identité et d'informer l'organisme décernant des</i>
--	------------	------------	--	---

Conduite menaçant l'intégrité d'un examen

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
Accès aux épreuves d'examen de l'IB avant l'heure prévue pour l'examen, quels que soient les plateformes ou les outils de communication utilisés (voir la	Si l'élève signale immédiatement être en possession du contenu d'un examen en cours, l'IB considérera qu'il y a des « circonstances atténuantes ». Voir la note explicative 11	L'élève est en possession d'une partie ou de l'intégralité du contenu de l'examen en cours.	Sans objet	Sans objet

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
note explicative 10)	(Circonstances atténuantes).			
Communication du contenu d'une épreuve d'examen de l'IB avant l'heure prévue pour l'épreuve, pendant l'épreuve ou dans les 24 heures qui suivent l'épreuve (voir la note explicative 12)	Sans objet	Sans objet	L'élève communique une partie ou l'intégralité du contenu de l'examen en cours par quelque moyen que ce soit, notamment, mais non exclusivement, par courriel, par texto ou sur Internet, même si les informations partagées sont d'ordre général.	L'élève a participé à la communication d'une partie ou de l'intégralité du contenu de l'examen en cours.
Manquement à l'obligation de signaler un incident relevant de la mauvaise conduite	Sans objet	Sans objet	L'élève comprend qu'il s'agit d'une mauvaise conduite et décide pourtant de ne pas la signaler aux membres de la direction de son établissement.	L'élève comprend qu'il s'agit d'une mauvaise conduite et décide pourtant de ne pas la signaler aux membres de la direction de son établissement.

Perturbation d'une enquête pour mauvaise conduite

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
-------------	--	--	---	---

Refus de coopérer à une enquête, que l'élève ait ou non pris part à l'incident	Sans objet	Sans objet	L'élève affiche un ou plusieurs de ces comportements non coopératifs et/ou refuse de faire une déclaration.
---	------------	------------	---

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
Fourniture d'informations trompeuses ou manifestement fausses	Sans objet	Sans objet		
Tentative d'influencer des témoins	Sans objet	Sans objet		
Adoption d'un comportement menaçant envers la personne menant l'enquête ou envers les témoins	Sans objet	Sans objet		

Contrefaçon ou falsification des notes finales, des certificats ou des diplômes de l'IB

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
--------------------	---	---	--	--

<p>Contrefaçon ou falsification des notes finales ou des certificats de l'IB</p> <p><i>Essayer de modifier frauduleusement un résultat dans une matière, sur des certificats et des relevés de notes électroniques ou imprimés.</i></p>	Sans objet	Sans objet	Des sanctions supplémentaires pourront s'appliquer aux élèves en fonction du nombre de matières concernées.	Sans objet
--	------------	------------	---	------------

Précédents

Plagiat : utilisation de sources externes

Programme du diplôme		
Matière/ Composante	Exemple	Conséquences
Mémoire	Un élève a remis un mémoire qui contenait deux sections de texte copié mot à mot de deux sources provenant d'Internet, ce qui représentait plus de 100 mots en tout. Les liens corrects vers les sources ont été inclus dans la bibliographie.	Même si les sources correctes ont été incluses dans la bibliographie, l'élève n'a pas fourni de référence appropriée à l'endroit où elles ont été utilisées dans le corps du mémoire. L'élève s'est vu appliquer une sanction de niveau 3a et aucune note finale ne lui a été attribuée pour le mémoire, ce qui lui a valu un « N ».
Arts visuels (NS) – Exposition	Dans le cadre de l'exposition, une élève a remis un travail artistique qui avait été copié d'un peintre connu pour ses croquis de personnes célèbres issues du monde de la chanson et du cinéma. Pendant l'enquête, elle a prétendu qu'elle avait eu envie de travailler en utilisant des techniques similaires à celles du peintre après avoir assisté à une de ses expositions. L'élève n'a cependant pas indiqué cette source.	L'élève s'est vu appliquer une sanction de niveau 3a pour cette composante et aucune note finale ne lui a été attribuée pour les arts visuels (NS), ce qui lui a valu un « N ».

Anglais A : littérature (NS) – Composante orale	Un élève a présenté son examen oral individuel en se servant exclusivement d'éléments qu'il avait mémorisés après les avoir trouvés dans des sources provenant d'Internet. Aucune référence n'a été faite à ces sources à aucun moment de l'enregistrement, et l'élève a indiqué qu'il ne savait pas qu'il était nécessaire, lors d'une présentation orale, d'indiquer les sources des éléments mémorisés.	L'élève s'est vu appliquer une sanction de niveau 3a pour la composante orale et aucune note finale ne lui a été attribuée pour l'anglais A : littérature (NS), ce qui lui a valu un « N ».
Histoire (NS) – Épreuve 3 (Histoire des Amériques)	Quatre élèves fréquentant le même établissement ont inclus dans leurs réponses aux questions d'examen de l'épreuve 3 des informations mémorisées qui ont été trouvées dans des sources provenant d'Internet. Aucune partie de leurs copies d'examen ne laissait apparaître une quelconque référence ou citation.	Les quatre élèves se sont vu appliquer une sanction de niveau 3a pour l'épreuve 3 et aucune note finale ne leur a été attribuée pour l'histoire (NS), ce qui leur a valu un « N ».
Théorie de la connaissance (TdC) – Essai	Une élève a remis un essai qui plagiait presque entièrement une source en anglais qu'elle avait traduite en espagnol.	L'élève a tout d'abord prétendu qu'elle n'avait rien plagié, puis elle a déclaré qu'elle n'était pas conscience de la nécessité de citer les sources traduites. Elle s'est vu appliquer une sanction de niveau 3a pour l'essai et aucune note finale ne lui a été attribuée pour la matière concernée.

Plagiat de pairs

Programme du diplôme		
Matière/ Composante	Exemple	Conséquences
Économie (NS) – Évaluation interne	<p>L'élève A était en proie à des difficultés considérables pour terminer sa tâche d'évaluation interne. Il a donc demandé de l'aide à l'élève B, qui était inscrite dans le même établissement que lui.</p> <p>L'élève B a mis une version préliminaire de son travail à la disposition de l'élève A pour qu'il puisse mieux comprendre la structure à suivre, mais elle lui a expressément demandé de ne pas utiliser ni copier son travail.</p> <p>L'élève A a envoyé cette version préliminaire comme s'il s'agissait de son travail.</p>	<p>L'élève A s'est vu appliquer une sanction de niveau 3a et aucune note finale ne lui a été attribuée pour l'économie (NS), ce qui lui a valu un « N ». L'élève B s'est vu appliquer une sanction de niveau 1 et a reçu une lettre d'avertissement.</p>
TdC – Essai	<p>L'élève A travaillait sur la version définitive de son essai de TdC quand il a discuté avec une amie, l'élève B, qui était inscrite dans une autre école du monde de l'IB.</p> <p>L'élève B se plaignait de la difficulté de la tâche. L'élève A a alors mis la version préliminaire de son travail à sa disposition, en lui indiquant que cela ne poserait pas de problème si elle en utilisait une partie, car il était peu probable que des similarités soient détectées. L'élève B a réécrit une partie de l'essai de l'élève A, mais elle a conservé de nombreuses sections sans les modifier.</p>	<p>Les deux élèves se sont vu appliquer une sanction de niveau 3a pour cette composante et aucune note finale ne leur a été attribuée pour la matière concernée, ce qui leur a valu un « N ».</p>

Collusion

Programme du diplôme		
Matière/ Composante	Exemple	Conséquences
Systèmes de l'environnement et sociétés (NM) – Évaluation interne	Deux élèves ont remis un travail identique en vue de l'évaluation, et ce, en dépit des conseils de leur enseignante qui leur avait recommandé de collecter et de consigner leurs propres données et de rédiger leurs propres conclusions.	Les deux élèves se sont vu appliquer une sanction de niveau 3a pour cette composante et aucune note finale ne leur a été attribuée pour les systèmes de l'environnement et sociétés (NM), ce qui leur a valu un « N ».

Remise d'un travail commandé à un tiers

Programme du diplôme		
Matière/ Composante	Exemple	Conséquences
TdC – Essai	Deux élèves qui fréquentaient deux écoles du monde de l'IB différentes et qui ne se connaissaient pas ont envoyé deux essais de TdC presque identiques. L'élève A a reconnu qu'elle avait fait appel à un tiers : un service de rédaction de compositions. L'élève B a maintenu qu'il était l'auteur de l'essai.	Les deux élèves se sont vu appliquer une sanction de niveau 3a pour cette composante et aucune note finale ne leur a été attribuée pour la TdC, ce qui leur a valu un « N ».

Inclusion d'un contenu hors de propos, injurieux ou obscène

Programme du diplôme		
Matière/ Composante	Exemple	Conséquences
Théâtre (NS) – Présentation des recherches	Lors de la réalisation d'une vidéo de 15 minutes, un élève a employé un langage injurieux et désobligeant à l'égard des femmes devant un public.	L'élève s'est vu appliquer une sanction de niveau 1 et a reçu une lettre d'avertissement.

Infractions se produisant lors d'un examen

Possession de matériel non autorisé dans la salle d'examen

Programme du diplôme		
Matière/Composante	Exemple	Conséquences
Biologie (NM) – Épreuve 2	Après leur entrée dans la salle d'examen et la lecture des instructions par la surveillante, il a été demandé aux élèves de remettre le matériel non autorisé et les appareils électroniques en leur possession à la surveillante avant que les questionnaires d'examen ne leur soient distribués. Parce qu'il était extrêmement anxieux, un élève a oublié de confier son téléphone mobile à la surveillante. Il s'est rendu compte de son oubli au cours des cinq minutes de lecture et s'est dirigé de lui-même vers la surveillante.	L'élève s'est vu appliquer une sanction de niveau 1 et a reçu une lettre d'avertissement.
Chimie (NS) – Épreuve 1	Après leur entrée dans la salle d'examen et la lecture des instructions par le surveillant, il a été demandé aux élèves de remettre le matériel non autorisé et les appareils électroniques en leur possession au surveillant. Le surveillant a insisté pour que les élèves s'assurent une seconde fois	Le service informatique de l'établissement a étudié l'historique de navigation de l'appareil et aucune preuve n'a indiqué que l'élève avait utilisé son téléphone pendant l'examen. Comme l'élève était en possession de matériel non autorisé, elle s'est vu appliquer une sanction de niveau 2 et attribuer un zéro pour cette épreuve d'examen.

Programme du diplôme		
Matière/Composante	Exemple	Conséquences
	d'avoir bien retiré tous les téléphones et tous les appareils de leurs poches et de leurs vêtements. Vers le milieu de l'examen, une sonnerie de téléphone mobile s'est déclenchée. L'appareil a été localisé dans la poche du sweat-shirt d'une élève.	

Gestion des entreprises –Épreuve 2	<p>Après leur entrée dans la salle d'examen et la lecture des instructions par la surveillante, il a été demandé aux élèves de remettre le matériel non autorisé et les appareils électroniques en leur possession à la surveillante. Environ 15 minutes après le début de l'examen, la surveillante a remarqué qu'un élève bougeait de façon douteuse sur sa chaise et qu'il essayait de cacher quelque chose sous sa jambe. En s'approchant de lui, la surveillante a découvert un téléphone mobile. Après avoir passé en revue l'historique de navigation de l'appareil, il a été confirmé que l'élève se servait d'Internet pour chercher des réponses aux questions de l'examen.</p>	<p>L'élève s'est vu appliquer une sanction de niveau 3a et aucune note finale ne lui a été attribuée pour cette matière, étant donné que des preuves étaient disponibles et quel'utilisation du téléphone mobile était avérée.</p>
Mathématiques (NS) –Épreuve 1 (examen sans calculatrice)	<p>Une examinatrice a découvert une réponse inhabituelle qui n'avait pas pu être obtenue sans calculatrice. Une enquête a été lancée, et la direction de l'établissement et l'élève ont nié cette éventualité. Comme les preuves n'étaient pas irréfutables, l'IB a consulté des spécialistes de la matière afin de déterminer s'il fallait retenir ou rejeter l'allégation.</p>	<p>Selon la prépondérance des probabilités, les preuves confirmaient l'hypothèse que l'élève avait utilisé une calculatrice pour parvenir à la réponse donnée. L'élève s'est vu appliquer une sanction de niveau 3a pour l'épreuve 1 et aucune note finale ne lui a été attribuée pour les mathématiques (NS), ce qui lui a valu un « N ».</p>

Mauvaise conduite ou comportement perturbateur pendant un examen

Programme du diplôme		
Matière/ Composante	Exemple	Conséquences
Physique (NM) – Épreuve 1	En entrant dans la salle d'examen, un élève a refusé de s'asseoir à la place qui lui était réservée. Après	L'élève s'est vu appliquer une sanction de niveau 2 et attribuer un zéro pour cette composante.

Programme du diplôme		
Matière/ Composante	Exemple	Conséquences
	<p>avoir reçu des remontrances orales de la part de la surveillante, l'élève a été autorisé à commencer l'examen, mais il a continué à afficher un comportement perturbateur. Malgré les avertissements de la surveillante, il s'est montré de plus en plus agressif et a fini par être expulsé de la salle d'examen.</p>	

Facilitation de l'échange du contenu d'un examen en cours pendant la durée de l'examen

Programme du diplôme		
Matière/ Composante	Exemple	Conséquences
Psychologie (NM) – Épreuve 2	<p>Au milieu d'un examen, un surveillant a remarqué un comportement douteux chez l'élève A. Cette élève toussait de façon récurrente en mettant les mains sur ses oreilles. Le surveillant s'est approché d'elle et lui a demandé de relever ses cheveux. Il est alors apparu clairement que l'élève A portait des écouteurs sans fil grâce auxquels elle recevait des informations fournies par un autre élève, l'élève B, qui se trouvait dans une autre salle. Grâce à des quintes de toux « codées », l'élève B cherchait des informations pertinentes qu'il lisait à l'élève A afin de l'aider à passer son examen.</p>	<p>L'élève A s'est vu appliquer une sanction de niveau 3a (aucune note finale ne lui a été attribuée pour cette matière) et elle n'a pas été autorisée à repasser la matière, en raison de son exclusion définitive. L'élève B, qui avait apporté son aide, a lui aussi été sanctionné et définitivement exclu. Un autre exemple similaire est donné par la suite, dans la catégorie « Aide apportée à d'autres élèves pour commettre un acte de mauvaise conduite ».</p>

Infractions menaçant l'intégrité de l'examen

Accès aux épreuves d'examen avant l'heure de début prévue

Programme du diplôme		
Matière/ Composante	Exemple	Conséquences
Anglais A : littérature (NM) – Épreuve 1	Un jour avant la date d'examen prévue, trois élèves sont allés voir leur enseignante pour lui demander	Une enquête plus approfondie de l'IB a permis de découvrir un site Web où le poème en question faisait l'objet de discussions,
Programme du diplôme		
Matière/ Composante	Exemple	Conséquences
	comment « s'attaquer » à un poème qu'ils avaient utilisé lors d'une session de révision. L'enseignante n'a pas retrouvé ce poème dans les leçons qui comptaient le cycle d'enseignement. Vingt-quatre heures après l'examen, l'enseignante a passé l'épreuve en revue et a découvert, à l'identique, le poème sur lequel les élèves l'avaient interrogée.	mais pas dans le contexte de l'IB. L'un des trois élèves avait fait des commentaires dans le fil de discussion de ce site Web. L'IB n'a pas pu prouver que les élèves avaient eu accès à l'épreuve avant qu'elle n'ait lieu. L'approche de la balance des probabilités a donc été adoptée. Tous les élèves se sont vu appliquer une sanction de niveau 2 et attribuer un zéro pour cette composante.

Communication du contenu d'une épreuve d'examen de l'IB avant l'heure prévue pour l'épreuve, pendant l'épreuve ou dans les 24 heures qui suivent l'épreuve

Programme du diplôme		
Matière/ Composante	Exemple	Conséquences
Histoire (NS) – Épreuve 1	Dans les 24 heures qui ont suivi la fin de l'examen, une élève a publié un message sur une plateforme de médias sociaux pour exprimer à quel point elle avait été ravie de constater qu'une des questions portait sur le même sujet que son mémoire. Elle a publié les détails de cette question.	L'élève s'est vu appliquer une sanction de niveau 3a pour cette matière.
Philosophie (NM) – Épreuve 1	Dans les 24 heures qui ont suivi la fin de l'examen, un élève a publié un message sur une plateforme de médias sociaux pour partager une image du stimulus utilisé pour l'une des questions de l'épreuve.	L'élève s'est vu appliquer une sanction de niveau 3a pour cette composante.

Chimie (NS) – Épreuve 3	Dans les 24 heures qui ont suivi la fin de l'examen, une élève a partagé le contenu de l'épreuve sur une plateforme de médias sociaux. Le groupe qui avait accès à ce dialogue en ligne était composé d'élèves provenant de différentes zones horaires.	L'élève s'est vu appliquer une sanction de niveau 3a pour cette composante.
Biologie (NM) – Épreuves 2 et 3	L'IB a reçu un compte rendu de la part d'un lanceur d'alerte, qui apportait des preuves qu'une élève ayant terminé ses épreuves d'examen proposait des informations partielles sur le	L'élève s'est vu appliquer une sanction de niveau 3a pour toutes les matières, et elle n'a pas été autorisée à se représenter à des sessions ultérieures, en raison de son exclusion définitive. L'IB a identifié d'autres élèves du groupe qui avaient eu accès aux
Programme du diplôme		
Matière/ Composante	Exemple	Conséquences
	contenu des épreuves. Le nom de cette élève et celui de l'élève ayant utilisé ces informations étaient indiqués.	informations partagées et a également appliqué des sanctions à ces élèves.

Aide apportée à d'autres élèves pour commettre un acte de mauvaise conduite

Programme du diplôme		
Matière/ Composante	Exemple	Conséquences
Gestion des entreprises (NS)	De l'extérieur, une élève a aidé l'un de ses pairs, qui portait des écouteurs sans fil, à terminer une épreuve de psychologie, en lui lisant des réponses préparées.	L'élève s'est vu appliquer une sanction de niveau 3b. Aucune note finale ne lui a été attribuée pour une matière parallèle, car elle n'était pas inscrite dans la matière pour laquelle elle avait apporté son aide, et elle n'a pas été autorisée à repasser cette matière, en raison de son exclusion définitive. L'élève qui recevait les informations s'est également vu appliquer une sanction et exclure définitivement.

Manquement à l'obligation de signaler un incident relevant de la mauvaise conduite

Programme du diplôme		
Matière/Composante	Exemple	Conséquences
Histoire (NM), biologie (NS) et mathématiques (NM)	Sur une plateforme de médias sociaux, un élève faisait partie d'un groupe fermé, composé d'élèves provenant de différentes zones horaires. Il était manifeste que plusieurs membres du groupe avaient tenté d'obtenir le contenu des examens en cours auprès des élèves qui avaient déjà passé les épreuves. Même si l'élève en question n'était inscrit dans aucune des matières pour lesquelles le contenu a été partagé, il a manqué à l'obligation de signaler l'incident à l'IB.	L'élève s'est vu appliquer une sanction de niveau 3b pour trois matières parallèles et il n'a pas été autorisé à repasser ces matières lors de sessions ultérieures, en raison de son exclusion définitive.

Révision de la politique

Cette politique a été élaborée en décembre 2023 et revue en janvier 2026. L'équipe de direction académique continuera à contrôler l'application et l'efficacité de cette politique. Elle sera réexaminée tous les deux ans et mise à jour si nécessaire.

References

International Baccalaureate Organization (IBO). (2019, October). Academic integrity policy (English). (Updated March 2023)

<https://ibo.org/globalassets/new-structure/programmes/shared-resources/pdfs/academic-integrity-policy-fr.pdf>